

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Le Creusot
2 boulevard de Saint-Quentin, 72 rue Jean-Jaurès
lycée Jean-Jaurès

revêtement mural (mosaïque) : composition géométrique

Références du dossier

Numéro de dossier : IM71003317

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2009, 2026

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne, enquête thématique régionale lycées publics de Bourgogne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : décor d'architecture, revêtement mural

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2025, AD, 5

Emplacement dans l'édifice : façade et intérieur du hall

Historique

L'œuvre est réalisée dans le cadre de la procédure du 1% artistique lors de la construction du lycée. Son financement est assuré conjointement par la Ville et l'État qui verse à cette dernière une subvention de 26.377 francs destinée à la décoration de l'édifice (arrêtés du 30 décembre 1961 et des 8 et 30 septembre 1964). Les architectes Barnabé Augros et Jean Pannier proposent de confier la commande à Pierre Leygonie, peintre originaire du Creusot, en 1963. Le choix est ensuite confirmé par le conseil municipal. L'artiste présente son projet dans une note (voir annexe) fixant le prix de l'œuvre : 36.400 francs. À la suite de l'avis favorable de l'inspecteur de l'Académie de Dijon (27 janvier 1965) et du conseil général des Bâtiments de France (16 février 1965), la Ville passe un marché avec l'artiste sans attendre l'avis de la commission de la création artistique. Les travaux sont sur le point de commencer lorsque le projet est présenté, lors de la séance du 24 septembre 1965 : "La composition des différentes esquisses présentées n'est pas satisfaisante : une nouvelle étude devra être faite par l'artiste. Les crédits sont à mettre au point : le devis de l'artiste s'élève à 36.400 francs, alors que la subvention accordée par l'État n'est que de 26.377 francs. Le Ville du Creusot devra être consultée pour une éventuelle participation." Le projet ne repassera jamais devant la commission (l'affaire est d'ailleurs classée sans suite, par le ministère de la Culture, en 1968) ce qui n'empêche pas sa réalisation, au moins partielle. Par rapport au projet initial, l'œuvre paraît incomplète en 2008 : la mosaïque qui aurait dû être réalisée en façade sud-ouest n'a semble-t-il jamais été exécutée. L'œuvre disparaît lors de la destruction du lycée en 2023. En 2009, la veuve de l'artiste, Denise Leygonie, possédait une maquette de l'œuvre (h = 40, l = 100).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Dates : 1965 (daté par source)

Stade de la création : modèle réduit de peinture

Auteur(s) de l'œuvre : Pierre Leygonie (peintre, attribution par source, signature)

Description

La mosaïque s'étend sur le mur de façade et se prolonge, sans interruption, à l'intérieur du hall, sur le mur en retour d'équerre. Ce hall est fermé par une baie vitrée permettant, depuis l'extérieur, d'embrasser la totalité de l'œuvre. La mosaïque est en pâte de verre (couleurs : mauve, bleu, orange, marron, vert, blanc).

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : mosaïque

Éléments structurels, forme, fonctionnement :

Matériaux : pâte de verre (coloré) : mosaïque

Mesures : h : 250 cm (à l'intérieur (mur du hall))l : 739 cm (à l'intérieur (mur du hall))h : 300 cm (à l'extérieur (façade))l : 1 440 cm (à l'extérieur (façade))

À l'intérieur (mur du hall) : h = 250, l = 739 ; à l'extérieur (façade) : h = 300, l = 1440.

Représentations :

représentation non figurative

Inscriptions & marques : signature (sur partie rapportée)

Précisions et transcriptions :

Cartel en pâte de verre, à l'angle inférieur droit du mur du hall : "P. LEYGONIE".

État de conservation

œuvre détruite

En 2008, l'œuvre était en bon état, avec seulement quelques manques et fissures sur la partie extérieure. En 2023, l'œuvre est détruite en même temps que l'ancien lycée. L'œuvre est préalablement photographiée, à l'initiative de la Communauté urbaine et de la Ville, en vue d'en réaliser un tirage monumental.

Statut, intérêt et protection

Protections :

Statut de la propriété : propriété de la région (avant sa destruction en 2023)

Références documentaires

Documents d'archive

- **Archives nationales : 19880466/136. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1960-1974.**
Archives nationales : 19880466/136. Ministère de la Culture, délégation aux arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau commande publique, 1 %. 1960-1974. Comprend notamment : Étupes (groupe scolaire) et Le Creusot (lycée municipal mixte).
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/136

Documents figurés

- **Lycée municipal du Creusot. Dessin des façades décorées. [1965].**
Lycée municipal du Creusot. Dessin des façades décorées / Pierre Leygonie. [1965]. 1:25. 1 tirage de plan sur papier, mis en couleur à la gouache. Trois élévations : Hall d'entrée. Façade nord-ouest. Façade sud-ouest.
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 19880466/136

Bibliographie

- **COULEZ, Jean-Pierre. L'œuvre de Pierre Leygonie préservée. 2022.**
COULEZ, Jean-Pierre. **L'œuvre de Pierre Leygonie préservée.** *Journal de Saône-et-Loire*, édition du Creusot, 18 juillet 2022.
- **DEGRACE, Pierrick. Un futur espace au nom de l'artiste Pierre Leygonie. 2021.**
DEGRACE, Pierrick. **Un futur espace au nom de l'artiste Pierre Leygonie.** *Journal de Saône-et-Loire*, édition du Creusot, 14 décembre 2021.

- **DESSERTENNE, Alain. La Molette. Une place de cœur au Creusot. Notes historiques sur les quartiers Saint-Laurent et du Guide. 2025.**
DESSERTENNE, Alain. **La Molette. Une place de cœur au Creusot. Notes historiques sur les quartiers Saint-Laurent et du Guide.** Le Creusot : Les Nouvelles Editions du Creusot, 2025.
P. 91.

Annexe 1

Présentation du projet par l'artiste Pierre Leygonie (1963)

Extrait d'une note de l'artiste Pierre Leygonie (Archives nationales, 19880466/136)

Point choisi pour la décoration

Le bloc d'entrée dont l'architecture en horizontale contraste avec le bâtiment principal tout en hauteur sur lequel il vient se greffer. L'œil du visiteur est amené naturellement vers cette partie, cœur de l'édifice et entrée principale, et qui doit être le point le plus riche en décoration.

Murs prévus pour la décoration

La décoration monobloc se déroule sur les trois murs visibles constituant l'entrée. De l'extérieur elle comprend les murs nord et ouest formant l'angle saillant du bâtiment, largement visible de la rue - ces deux façades étant plus particulièrement visibles dans leur ensemble de la route de Montcenis vers le centre ville. Sans interruption, la décoration se poursuit à l'intérieur du hall d'entrée où elle constitue un panneau décoratif autonome enrichissant le hall. Ce panneau largement visible de l'extérieur, dont il n'est séparé que par une cloison de verre, continue le motif de la façade avec lequel il forme un ensemble homogène. Si le projet devait subir des réductions et la décoration s'imposant à l'intérieur du hall d'entrée, il peut être envisagé de supprimer le décor du retour de la façade ouest.

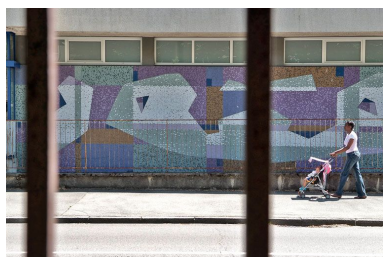
Motif et coloris

Les coloris sont étudiés en fonction du caractère du bâtiment, de son site et de la ville. Les teintes sont choisies pour constituer des harmonies douces à l'exclusion de tons violents, elles émaillent les surfaces en s'incorporant à l'architecture. Elles seront rappelées dans la grande façade du lycée par des rectangles colorés de même nature. Les motifs irréguliers accompagnent l'architecture, ils sont constitués de blancs nuancés et de gris-vert jouant sur des contrastes de mauves, d'ocres et de bruns. L'ensemble est relevé par des touches de bleu intense. Le choix des couleurs a été déterminé pour constituer un ensemble harmonieux avec l'ardoise du sol d'entrée et les enduits blancs ou gris des façades.

Matériau choisi

L'ensemble sera réalisé en mosaïque de verre italienne - matériau solide, inaltérable, ne demandant pas d'entretien et dont la surface miroitante permet des effets muraux très vivants.

Illustrations



Façade.

Phot. Jean-Luc Duthu

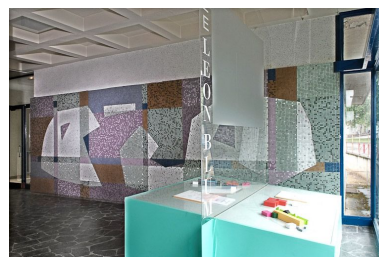
IVR26_20097100526NUC2A



Façade.

Phot. Jean-Luc Duthu

IVR26_20097100525NUC2A



Mur du hall d'entrée.

Phot. Jean-Luc Duthu

IVR26_20097100522NUC2A



Mur du hall d'entrée.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100523NUC2A



Mur du hall d'entrée, détail,
signature : P. LEYGONIE.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_20097100524NUC2A

Dossiers liés

Édifice : lycée Jean-Jaurès (IA71003992) Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire, Le Creusot, 72 boulevard Jean-Jaurès, 70 boulevard Jean-Jaurès, 2 boulevard Saint-Quentin, 13 rue de Longwy

Dossiers de synthèse :

les lycées publics de Bourgogne (IA21006010) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

les œuvres d'art issues du 1 % artistique dans les lycées de Bourgogne (IA21006038) Grand Est, Marne, Bourgogne-Fresne

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Marianne Mathis, Fabien Dufoulon

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade.

IVR26_20097100526NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



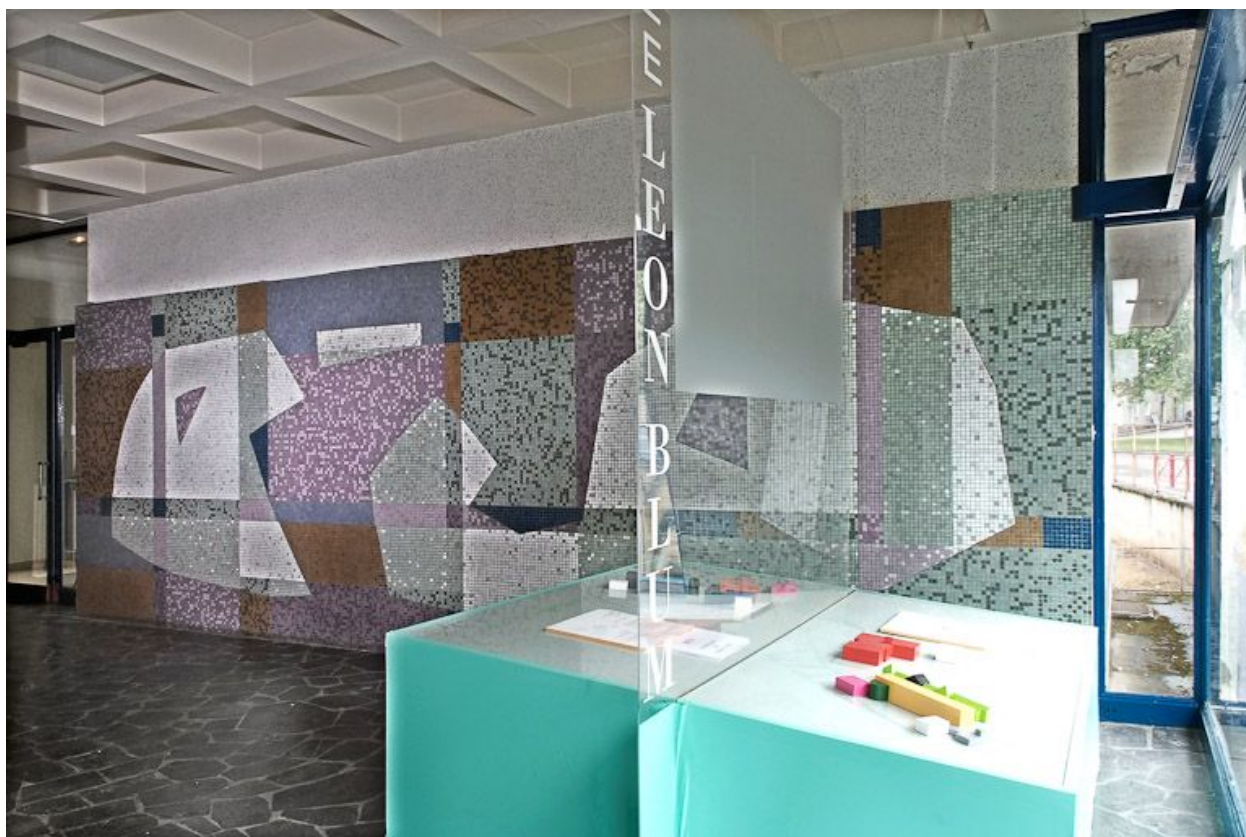
Façade.

IVR26_20097100525NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Mur du hall d'entrée.

IVR26_20097100522NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Mur du hall d'entrée.

IVR26_20097100523NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Mur du hall d'entrée, détail, signature : P. LEYGONIE.

IVR26_20097100524NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 2009

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation